



Published on *Douanes sénégalaises* (<https://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > [Présentation](#) > Organisation

ORGANISATION

LES NOUVEAUX ATOUTS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Après avoir contribué d'une manière significative à la mobilisation et la sécurisation des recettes douanières, mais également à la facilitation des procédures, l'arrêté n°8381/MEF/DGD du 25 Août 2000 portant organisation de l'Administration des Douanes a été abrogé et remplacé par l'arrêté n° 7282 du 30 juillet 2009. Des besoins nouveaux apparus dans le domaine organisationnel, ont amené les autorités à apporter des réaménagements au dispositif opérationnel du service des Douanes pour mieux s'adapter au contexte du moment.

Ces besoins ont été guidés par l'intensification du trafic des marchandises, les nouvelles formes de criminalités, la nécessité de contribuer au rayonnement du Port autonome de Dakar, le renforcement de la représentation de l'Administration des Douanes au niveau régional et la définition d'une politique de gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Ainsi pour faire face aux défis actuels et futurs à relever, il est apparu opportun d'asseoir une nouvelle organisation basée autour de :

- la coordination optimale de l'action du service avec la création d'un poste de coordonnateur auprès du Directeur général;
- la promotion et le renforcement de la facilitation des procédures et du partenariat avec l'entreprise avec notamment la création d'une Direction chargée de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise (DFPE) ;
- une meilleure maîtrise des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi qu'en matière de gestion et de maintenance du matériel et la rationalisation de la surveillance douanière.

Voilà tracés les nouveaux atouts d'une administration des Douanes du 21ème siècle qui en un mot comme en mille qui devront répondre aux attentes aussi bien de l'Etat que des partenaires et usagers du service public de la Douane.

→ **ORGANIGRAMME DE LA DOUANE**

→ **LE CV DU DG**
